

LOI N° 2016- 08 DU 24 JUIN 2016

portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 06 juin 2016.

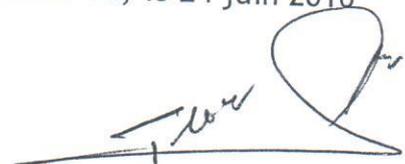
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de prêt d'un montant de six millions (6.000.000) Unités de Compte, soit cinq milliards quarante six millions deux cent quatre vingt huit mille (5 046 288 000) francs CFA, signé le 16 novembre 2015, entre la République du Bénin et la Banque Africaine de Développement (BAD), dans le cadre du financement du projet de réduction des pertes d'eau et d'amélioration de la viabilité des systèmes d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de Cotonou, Porto-Novo et leurs agglomérations.

**Article 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 24 juin 2016



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Energie, de l'Eau  
et des Mines,



Dona Jean-Claude HOUSSOU